



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle Continue 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2022-940 21/12/2022</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDPFE/2022-664 du 06/09/2022 : organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget de CFA et CFPPA.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget de CFA et CFPPA

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
Inspection de l'Enseignement Agricole

Résumé :

L'objet de cette note est de présenter le rôle et l'organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA, sa composition ainsi qu'un calendrier de réunion.

1. Objectifs de la commission

La commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA a pour objectifs de :

- Partager un état des lieux et identifier collectivement les enjeux et contraintes de chacun ;
- Proposer des voies de progrès ;
- Observer l'évolution de l'activité des CFA et CFPPA et les conditions d'emploi des agents ;
- Faire remonter les situations difficiles rencontrées sur le terrain.

2. Composition de la commission

Cette commission nationale comprend des représentants de l'administration et des représentants des personnels des établissements d'enseignement agricole technique publics.

La présidence de la commission est assurée par le directeur général de l'enseignement et de la recherche.

Au titre des représentants de l'administration :

- Le directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son représentant ;
- Le sous-directeur des politiques de formation et d'éducation ou son représentant ;
- Le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ou son représentant ;
- Deux directeurs régionaux de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt ou leurs représentants ;
- Trois représentants des directeurs d'EPLEFPA ;
- Deux représentants des directeurs de CFA ;
- Deux représentants des directeurs de CFPPA ;
- Deux représentants des secrétaires généraux d'EPLEFPA.

Les représentants des directeurs d'EPLEFPA, de CFA, de CFPPA et des SG sont désignés par la DGER après consultation de l'UNEAP.

Au titre des représentants du personnel des établissements d'enseignement agricole publics, selon la répartition des sièges au CSA-EA :

- Sept représentants de l'Elan commun ;
- Deux représentants du SEA-UNSA éducation ;
- Un représentant FO Enseignement agricole ;
- Un représentant Sgen-CFDT ;

Les représentants des organisations syndicales sont désignés par ces dernières.

La composition tient compte de la répartition des sièges au CSA-EA suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Pour les organisations syndicales et les représentants des équipes de direction des EPLEFPA, chaque membre titulaire de cette commission a un suppléant. Les membres de cette commission sont nommés par décision de la DGER publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

3. Articulation avec les commissions régionales de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA

Les commissions régionales de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA tiennent régulièrement informée la commission nationale des résultats des travaux conduits localement.

4. Calendrier

La commission se réunira à minima 2 fois par an et autant que de besoin.

Une première réunion s'est tenue le 4 octobre 2022.

Les deux prochaines dates fixées sont les :

- 10 janvier 2023
- 29 mars 2023

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoit BONAIMÉ